



7 rue du Père Adam
F - 01210 Ornex

tél.: +33 (0) 450 99 11 00

fax : +33 (0) 450 42 19 28

accueil@orsac-lecloschevalier.fr

www.lecloschevalier.fr



Frais de séjour 2022

(Applicables au 1^{er} Mars 2022)

Les tarifs

Prix de journée hébergement permanent :

Hébergement chambre individuelle :	69,43 €
Hébergement des moins de 60 ans :	87,00 €

Prix de journée dépendance :

Dépendance Gir 1 et 2 :	20,26 €
Dépendance Gir 3 et 4 :	12,86 €
Dépendance Gir 5 et 6 :	5,45 €

Tarif journalier Hébergement permanent	69,43 €
Ticket modérateur dépendance à la charge du Résident	5,45 €
Coût total à la charge du Résident par jour	74,88 €

Prix de journée hébergement temporaire :

Hébergement chambre individuelle :	82 €
------------------------------------	------

Tarif journalier Hébergement temporaire	82 €
Ticket modérateur dépendance à la charge du Résident	5,45 €
Coût total à la charge du Résident par jour	87,45 €

Le montant des frais de séjour comprend :

- **L'hébergement**
- **La dépendance** (en fonction du Gir)
- **Le forfait soins** : 58,92 €/jour (Applicable aux Résidents ne relevant pas d'un régime de sécurité sociale Français)

L'hébergement couvre les dépenses liées aux charges hôtelières.

Le forfait dépendance recouvre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement d'actes essentiels de la vie courante

Le forfait soin est pris en charge par la caisse d'assurance maladie.

Il comprend les dépenses de personnel médical, infirmier, aide-soignant, petit matériel médical et pharmaceutique ainsi que les aménagements nécessaires du point de vue médical. Depuis janvier 2010, nous prenons en charge en plus les honoraires des médecins généralistes, des laboratoires, de radiographie et d'auxiliaires paramédicaux.

Restant à la charge du résident : les transports, les soins dentaires, les prothèses dentaires et auditives, les médecins spécialistes, les scanner et IRM et certaines prestations sont remboursables par votre caisse maladie et votre complémentaire santé.

Attention, les Résidents relevant d'une assurance privée payent le forfait soin et ont à leur charge les honoraires médicaux.

Les aides

Selon vos droits et vos revenus vous pourrez bénéficier de **l'APA Etablissement** et de **l'aide au logement**. L'Etablissement effectuera directement les démarches auprès des organismes pour vous. Elles seront versées directement à l'Etablissement et seront donc déduites de la facturation.

Les prestations payantes sur facturation

- 1) Caution : Au titre de la location de la chambre : 1 500 €
(Encaissable lors de l'admission)
- 2) Téléphone : Abonnement et communication illimitée : 14,90 € par mois*
(* vers fixes et mobiles en France et International)
- 3) Repas invité : (Prévenir 24h à l'avance)
Déjeuner / Dîner : 12 € en semaine et 13 € le weekend
Enfant de moins de 10 ans : 9 €
Repas « Gourmet » : (Sur réservation 72h à l'avance)
Résident : 11 € / Invité adulte : 17 € Enfants -10 ans : 11€
- 4) Pédicure : Entre 28 € et 35 € selon la séance
- 5) Coiffeur / Soins esthétiques : Selon tarifs en vigueur
- 6) Assurance Responsabilité Civile : Redevance annuelle : 60 €
(En cas de non-souscription à titre personnel)